

Commune de VILLAROGER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MERCREDI 30 JUIN 2021 à 18H00

Présents : BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, CHARDON Maurice, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absents : Frédéric COGEZ qui a donné procuration à Maurice CHARDON

Secrétaire de séance : Marlène CREY

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un terrain au Hameau de La Gurraz
- Estime nécessaire de réaliser une visite sur place avant de se prononcer sur un droit de préemption applicable à la vente de divers terrains au chef-lieu
- Désigne Mme Marlène CREY adjointe en charge de l'urbanisme, pour prendre les décisions relatives au permis de construire déposé par M. Alain EMPRIN. Mme Mireille EMPRIN est désignée comme suppléante (*M. Alain EMPRIN concerné a quitté la séance*)
- Approuve la convention d'occupation du domaine communal pour la mise en place d'une terrasse sans aménagement sur la placette au Hameau du Pré, destinée aux clients du camion pizza MOLTO !, du 1^{er} juillet au 31 août. Le terrain de pétanque devra rester libre d'accès. (*M. Alain EMPRIN concerné a quitté la séance*)
- Accepte l'acquisition d'un terrain cadastré Section K n°496 d'une surface de 915m², au prix de 1,53€/m², situé sur la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise nécessaire à l'aménagement d'un parking covoiturage
- Approuve la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité du 19 juillet au 31 décembre 2021.
- Souhaite obtenir des précisions complémentaires avant de se prononcer sur le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet de reconversion du garage en logement au Chef-lieu
- Approuve la mission proposée par le bureau A5F pour la réalisation d'une procédure de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la régularisation de la route de La Savine
- Approuve la mission proposée par le bureau A5F pour la réalisation d'une procédure de mise en place des servitudes de réseaux nécessaire sur le Hameau de La Savine
- Approuve le principe d'acquisition d'un cadeau de départ qui sera remis à Mme la directrice du Parc National de la Vanoise qui quitte ses fonctions en juillet
- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 proposé par l'ONF et désigne M. Jérôme CERISE, M. Alexis VIVET-GROS et Mme Mireille EMPRIN comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 5 juillet 2021 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 5 juillet 2021

Le secrétaire de séance
Marlène CREY



Le Maire,
Alain EMPRIN

